



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 17

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
25/09/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEMAGNEN Elianne, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane, M. ROCCA Enzo, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine

Procuration(s) :

M. BOURDAA Philippe donne pouvoir à Mme LEMAGNEN Elianne, Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme MAURIN Marina, M. CHANGEAT Yves donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, Mme LEURIDAN Corinne donne pouvoir à M. ROCCA Enzo, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURDAA Philippe, Mme BRUMAUD Véronique, M. CHANGEAT Yves, Mme LAMBLIN Mélie, Mme LEURIDAN Corinne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MAURIN Marina

Numéro interne de l'acte : DEL_2026_048

Objet : REVALORISATION DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA NAVETTE DU SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY POUR LES MARCHES HEBDOMADAIRES

Madame le Maire rappelle que la Commune a passé, à l'automne 2024, diverses conventions de mise à disposition d'un véhicule et de personnels avec le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay pour la mise en œuvre d'un service de navette les jours de marchés hebdomadaires afin de permettre aux usagers de stationner leurs véhicules sur le parking à côté de la Gendarmerie et de regagner facilement le centre-ville ces jours-là.

Les tarifs de mise à disposition du personnel et du véhicule du SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay pour assurer ce service de navette (39 heures par mois) n'ont pas été révisés depuis la mise

en œuvre de ce service en 2024. Or, les coûts de fonctionnement 2025 pour le SIVOM sont supérieurs au tarif refacturé à la Commune.

	Facturation actuelle	Coûts 2025 constatés
Charges de personnel 39h/mois :	604,64 €	668,46 €
Charges véhicule 39h/mois :	150,00 €	213,85 €
TOTAL ANNUEL	9 054,48 €	10 587,72 €

Le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay propose donc des avenants aux conventions de mise à disposition afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement réellement observés comptablement l'année N-1.

Pour 2026, cela représente un surcoût d'environ 1 500 €.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 23 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les termes des avenants, joints en annexe de la présente délibération, aux conventions de mise à disposition du véhicule et du personnel par le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay en vue d'assurer le service de navette les jours de marchés ;

AUTORISE Madame la Maire à signer ces avenants et tout autre document nécessaire à leur mise en œuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
La Maire,
Monique TRIEP-CAPDEVILLE
Signé MTC